



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM KAMES ABSOLUTE RETURN BOND GLOBAL

Part M : FR0012892495

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux".

Son objectif de gestion est de surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence, l'indice EONIA capitalisé, de 1,95%, par an, net de frais de gestion réels.

Afin d'atteindre son objectif, le FCP est géré activement, le portefeuille est composé au minimum de 75% d'obligations internationales de qualité Investment Grade mais également d'obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) et d'obligations émises sur les marchés émergents (l'exposition du FCP en titres émis sur les pays émergents étant limitée à 20% maximum de son actif). Le FCP a par ailleurs recours à des instruments financiers dérivés pour mettre en œuvre des stratégies d'exposition, de couverture et d'arbitrage. Le FCP vise à générer une performance absolue positive sur la durée de placement recommandée quelles que soient les conditions de marché. De par la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel durable aux marchés obligataires.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille investi dans un vaste éventail d'obligations internationales de catégorie investment grade, d'obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) et de titres émis par des pays et des émetteurs de pays émergents, tout en tirant parti de plusieurs sources valeur ajoutée :

- portage de taux : exposition du FCP au risque de crédit, avec une sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion, et une diversification par l'investissement sur des obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) ainsi que sur des marchés émergents,
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille et de sa répartition par maturités (gestion active des expositions sur les différentes courbes de taux internationaux). La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille restera dans la fourchette [-2,5 ; 2,5],
- allocation d'actifs sur les différents segments du marché obligataire (pays, secteurs, classes de notation...) par exemple en pratiquant des stratégies qui consistent à prendre une exposition positive sur un marché et négative (via un instrument financier à terme) sur un autre marché.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a délégué à KAMES CAPITAL plc. la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP.

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, Le FCP est investi au minimum à 75% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres sont soit des émissions du secteur public ou privé (y compris à titre accessoire instruments de titrisation), ainsi que des titres émis ou garantis par des Etats. Le FCP peut investir dans des titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés, libellés en toutes devises (le risque de change du FCP étant limité à 10% maximum de l'actif net).

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% aux titres de catégorie Investment Grade correspondant à une notation minimale à BBB-/Baa3.

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "à caractère spéculatif" (à haut rendement), et à des titres émis par des pays émergents ou des émetteurs publics ou privés de pays émergents. L'exposition en cumul sur ces titres ne pourra pas excéder 20 % de l'actif net du FCP. Le FCP peut investir en titres non notés, à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Les titres en deçà de B3/B- ne sont pas autorisés à l'investissement mais pourront être conservés en portefeuille en cas de dégradation et dans l'intérêt des porteurs.

Le FCP pourra investir, jusqu'à 100% de son actif net, en titres financiers éligibles ou instruments du marché monétaire répondant aux conditions mentionnées au R214-11-I 4 (obligations en attente de cotation).

Le FCP se réserve la possibilité d'investir, au titre du ratio « autres valeurs », dans la limite de 10% maximum de son actif net, en titres financiers éligibles ou instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au R214-11-I (obligations non cotées).

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), le Délégué de la gestion financière procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Il ne recourt pas mécaniquement ni exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans des titres de capital mais il pourra néanmoins détenir dans la limite de 10% de l'actif net, des « Preferred shares » (titres de capital hybride qui paient généralement un taux de dividende fixe) ou des actions résultant d'une conversion d'un titre hybride («Cocos») ou d'un titre obligataire.

L'investissement du FCP en titres hybrides (investissement en cumul « CoCos » et « Preferred shares ») ne pourra dépasser 10% de l'actif net

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer et/ou arbitrer le portefeuille aux risques sur taux, crédit et change, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de l'effet de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1 et 6 fois l'actif net du FCP.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cette période.

La part M est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant principalement investi en obligations internationales de catégorie investment grade et d'obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou

indexés), le niveau actuel de risque associé est de 3. Ce niveau correspond à une borne de volatilité hebdomadaire annualisée entre 2% à 5%.

L'indicateur synthétique est estimé à partir de la limite de risque suivi en Value at Risk et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera. L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante)
 - Risque de liquidité : il représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché.
 - Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) : l'OPCVM est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
 - Impact des techniques telles que des produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5% maximum. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les 3 mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,40 % TTC.

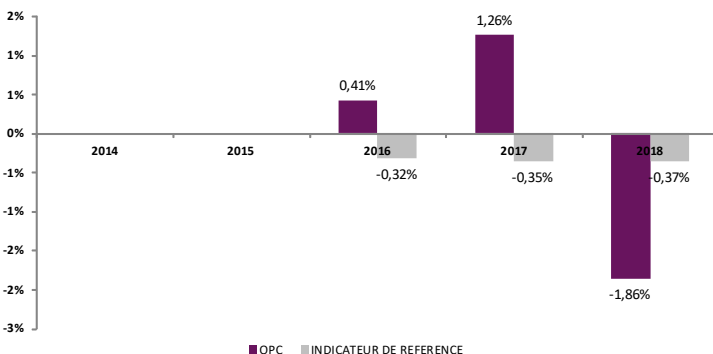
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2018 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 19 novembre 2015.
- La part M a été créée le 19 novembre 2015.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.